Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°67_CC_2025_CCDS

DECISION MODIFICATIVE N°1 DE LA CCDS AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

Séance du 16 septembre 2025

Date de convocation : 10 septembre 2025 – **2ème convocation**

L'an deux mil vingt-cinq et le seize septembre à dix heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de Madame Céline REGIS, 2ème Vice-Présidente de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

Céline REGIS, Françoise FREDOC, Fidélia BOCAGE, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Patrick COSSET, Francine GANE, Candida MARTINEZ

Absent excusé ayant donné procuration :

Michelle ORIZONO HORTH à Patrick COSSET

Absents excusés :

François RINGUET, Michel-Ange JEREMIE, Véronique JACARIA, Rodolphe HORTH, Annick ANDRE, Jean-Robert CHOCHO, Sylvio BOCAGE, Rosange CARENE, Nicolas Chun Hong CHEUNG, Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT, Jean-Raymond HORTH, Martine PAPAIX, Davy RIMANE, Alain YANG, Céline ZULEMARO

Absents non excusés :

Yves VANG, Pierre-Richard AUGUSTIN, Jean-Etienne ANTOINETTE, Eliette BEAUFORT, Loriane DECHESNE, Johanna HORTH, Diana JAMES, Frédéric LLADERES, Alex MADELEINE, Lauric SOPHIE, Célia TARQUIN.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Françoise FREDOC**.

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.

La Présidente fait donner lecture du rapport de présentation :

« La présente délibération vise à présenter la décision modificative n°1 au titre de l'exercice 2025.

La présente décision modificative s'élève en dépenses et en recettes à 970 012,80€ en section de fonctionnement et en section d'investissement.

La section de fonctionnement s'équilibre comme suit :

- En recettes à 76 704,52€ correspondant au montant des indemnités journalières au compte 6419-02
- En dépenses à 76 704,52€ :
- Ajustement des comptes par un virement de la section d'investissement pour 1 500 000€
- Chapitre 011 :
    - 6233 : organisation de la foire touristique et économique des savanes pour 600 000€
    - 611 : prestations diverses pour 264 517€
    - 739218 : contribution de la CCDS à la dette publique pour 335 483€

- 617 : études et recherches pour 28 000€
- 6232 : fêtes et cérémonies -60 000€
- 6236 : publications pour 46 704,52€

- Chapitre 012 :
  - 64111 : 300 000€ (remboursement des salaires des agents mis à disposition à la CCDS)
- Chapitre 65 :
  - Subventions aux associations pour les projets retenus dans le cadre de l'appel à projets CLS pour 102 000 €
  - Ajustement de l'enveloppe réservée aux associations sportives et culturelles pour 60 000€

La section d'investissement s'équilibre à 893 308,28€ tenant compte :

- Des recettes :
  - Virement de section : -1 500 000€
  - FCTVA : 45 419,28€
  - Subvention MJS : 35 000€
  - Réhabilitation décharge de Pariacabo : 1 912 889€
  - Réhabilitation de la décharge de Saint-Elie : 400 000€
- Des dépenses
  - Chapitre 20 :
    - 2041411 : Fonds de concours -1 000 000€
    - 2031 : études liées à l'environnement 252 196,88€
    - 2031 : étude de la plate-forme de compostage : 70 000€
    - 2031 : étude relative à la modernisation de l'hôtel des entreprises pour 50 000€
    - 2031 : étude liée à la construction du siège de l'OTIS pour 100 000€
    - 2031 : Réhabilitation décharge Saint-Elie pour 40 000€
    - 2031 : Réhabilitation décharge de Pariacabo pour 210 000€
  - Chapitre 21 :
    - 2188 : acquisition de camions pour la régie de collecte, réduction des crédits pour -1 750 000€
    - 21828 : acquisition de véhicules pour les services de la CCDS, crédits complémentaires pour 500 000€
    - 2188 : Acquisition d'une barge pour 200 000€
    - 21311-020 : construction siège OTIS, déprogrammation pour - 300 000€
  - Chapitre 23 :
    - 2313 :
      - Réhabilitation décharge de Pariacabo : 2 181 111,40€
      - Réhabilitation décharge Saint-Elie : 760 000€
      - Modernisation hôtel des entreprises/travaux -50 000 €
      - Plate-forme de compostage /travaux -70 000€
    - 2315 : Installations matériel et outillage -300 000€

De manière synthétique la décision modificative se présente ainsi :

DECISION MODIFICATIVE N°1-2025			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	**MONTANTS**	**RECETTES**	**MONTANTS**
011-Charges à caractère général	779 221,52€	013-Atténuation de charges	76 704,52€
012-Charges de personnel	300 000,00€	70-Produits des services du domaine et ventes diverses	
014-Atténuation de produits	335 483,00€	73-Impôts et Taxes	€
		731 – Fiscalité directe	€
65-Autres charges de gestion courante	162 000,00€	74-Dotations/subventions	€
66-Charges financières		75-Autres produits de gestion courante	
67-Charges exceptionnelles		77-Produits exceptionnels	
022-Dépenses imprévues			
Sous-total dépenses de l'exercice	**1 576 704,52€**	**Sous-total recettes de l'exercice**	**76 704,52 €**
042-Opérations d'ordre de transfert		042-Opérations d'ordre de transfert	
002-Résultat de fonctionnement reporté		002-Résultat de fonctionnement reporté	
023-Virement à la section investissement	-1 500 000,00€		
Total des dépenses de la section fonctionnement	**76 704,52€**	**Total des recettes de la section fonctionnement**	**76 704,52 €**

DECISION MODIFICATIVE N°1-2025			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	**MONTANTS**	**RECETTES**	**MONTANTS**
10-Dotations fonds divers	€	10-Dotations fonds divers	45 419,28€
13-Subventions d'investissement	€	13-Subventions d'investissement	2 347 889€
16 Emprunts		16-Emprunts et dettes assimilés	
20-Immobilisations incorporelles 204 – Subventions versées	722 196,88€ -1 000 000,00€		
21-Immobilisations corporelles	-1 350 000,00€	024-Cessions immobilisations	
23-Immobilisations en cours	2 521 111,40€		
27-Autres immobilisations financières			
Sous total dépenses de l'exercice	**893 308,28€**	**Sous total recettes de l'exercice**	**2 393 308,28€**
040-Opérations d'ordre de transfert		040-Opérations d'ordre de transfert	
001-Résultat d'investissement reporté		001-Résultat d'investissement reporté	
		021-Virement de la section de fonctionnement	-1 500 000,00€
Total des dépenses de la section investissement	**893 308,28€**	**Total des recettes de la section investissement**	**893 308,28€**

TOTAL DES DEPENSES	**970 012,80€**	**TOTAL DES RECETTES**	**970 012,80€**

C'est donc un document équilibré qui vous est présenté.

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

Le Conseil Communautaire,

- APPROUVE la décision modificative N°1 au titre de l'exercice 2025. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;
Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;
Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;
Vu la délibération n°25-CC-2025-CCDS relative à la présentation du budget primitif 2025
Vu l'avis du bureau communautaire du 3 septembre 2025 ;
Vu le rapport de présentation ;

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT
APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : **PREND** acte du rapport de Monsieur le Président.

ARTICLE 2 : APPROUVE la décision modificative n°1 au titre de l'exercice 2025 :

DECISION MODIFICATIVE N°1-2025			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	**MONTANTS**	**RECETTES**	**MONTANTS**
011-Charges à caractère général	779 221,52€	013-Atténuation de charges	76 704,52€
012-Charges de personnel	300 000,00€	70-Produits des services du domaine et ventes diverses	
014-Atténuation de produits	335 483,00€	73-Impôts et Taxes	€
		731 – Fiscalité directe	€
65-Autres charges de gestion courante	162 000,00€	74-Dotations/subventions	€
66-Charges financières		75-Autres produits de gestion courante	
67-Charges exceptionnelles		77-Produits exceptionnels	
022-Dépenses imprévues			
Sous-total dépenses de l'exercice	**1 576 704,52€**	**Sous-total recettes de l'exercice**	**76 704,52 €**
042-Opérations d'ordre de transfert		042-Opérations d'ordre de transfert	
002-Résultat de fonctionnement reporté		002-Résultat de fonctionnement reporté	
023-Virement à la section investissement	-1 500 000,00€		
Total des dépenses de la section fonctionnement	**76 704,52€**	**Total des recettes de la section fonctionnement**	**76 704,52 €**

DECISION MODIFICATIVE N°1-2025			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	**MONTANTS**	**RECETTES**	**MONTANTS**
10-Dotations fonds divers	€	10-Dotations fonds divers	45 419,28€
13-Subventions d'investissement	€	13-Subventions d'investissement	2 347 889€
16 Emprunts		16-Emprunts et dettes assimilés	
20-Immobilisations incorporelles 204 – Subventions versées	722 196,88€ -1 000 000,00€		
21-Immobilisations corporelles	-1 350 000,00€	024-Cessions immobilisations	
23-Immobilisations en cours	2 521 111,40€		
27-Autres immobilisations financières			
Sous total dépenses de l'exercice	**893 308,28€**	**Sous total recettes de l'exercice**	**2 393 308,28€**
040-Opérations d'ordre de transfert		040-Opérations d'ordre de transfert	
001-Résultat d'investissement reporté		001-Résultat d'investissement reporté	
		021-Virement de la section de fonctionnement	-1 500 000,00€
Total des dépenses de la section investissement	**893 308,28€**	**Total des recettes de la section investissement**	**893 308,28€**

TOTAL DES DEPENSES	**970 012,80€**	**TOTAL DES RECETTES**	**970 012,80€**

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à **SIGNER** tous les documents nécessaires à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE :
Nombre de conseillers en exercice : 35
Quorum : 18
Nombre de conseillers présents : 08
Nombre de procurations : 01
Nombre de votants : 09
Pour : 09
Contre : 00
Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 16 septembre 2025

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,

François RINGUET

AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20250918-2-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 18-09-2025

Publication le : 18-09-2025